L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 6 FEVRIER.

Variétés.

—LES TOURS DU SILENCE À BOMBAY. — Au sud-ouest de l'île de Bombay, la plaine très basse d'abord, s'élève tout à coup et forme une colline de 200 pieds de haut, du sommet de laquelle on voit toute la ville et presque toute l'île au nord et à l'est; à l'ouest et au sud s'étend la mer immense.

Il y a deux siècles, dans ce lieu, alors sauvage et désolé, une tour grise fut élevée, sans aucun signe de vie ou d'habitation humaine, mais destinée à être la demeure de la mort; aussi la nomma-t-on la tour du Silence. Dans la suite des temps, quatre autres tours furent construites aux environs de la première. Les Parsis, auxquels ces tours appartiennent, acquirent peu à peu de la richesse et de l'influence; toute la montagne devint leur propriété, et ils l'entourèrent d'un haut mur, avec des portes en fer pour en défendre l'accès à quiconque n'est pas de leur nation.

Le prince de Galles désirait voir les tours du Silence; sir Bartle Frere écrivit à la communauté de Parsis, et toutes les barrières tombèrent.

"Pendant que j'écoutais les explications qui nous étaient données par le secrétaire, dit une des personnes de la suite du prince, on apporta deux corps, dont l'un était celui d'un mobed ou prêtre; ils étaient tous les deux suivis par une centaine de Parsis en vêtements blancs. Les cercueils étaient portés par quatre hommes et suivis par deux autres qui, seuls, peuvent entrer dans les tours. Les Parsis qui suivaient la procession étaient liés deux à deux par leurs vêtements, ce qui a un sens mystique.

"Les tours sont circulaires et sont si bien construites, que la plus ancienne, depuis deux cents ans qu'elle existe, n'a jamais eu besoin de réparation. La plus grande a coûté 30,000 livres sterling; on peut supposer que les autres ont coûté en moyenne 20,000 livres. Dans le mur circulaire extérieur, il n'y a qu'une ouverture d'environ 5 pieds et demi de large et 13 pieds de haut à partir du sol. C'est là que montent les porteurs des morts par un escalier de pierre, et qu'ils introduisent le cercueil. Le mur extérieur est de 25 à 40 pieds de haut, suivant les inégalités du terrain sur lequel la tour est bâtie. À l'intérieur se trouve une plate-forme circulaire graduellement déprimée vers le centre, où il existe un mur d'environ 10 pieds de diamètre.

"La surface de la plate-forme consiste en cavernes de pierre divisées en trois séries, avec un sentier circulaire entourant chaque série, à laquelle on communique par un sentier droit conduisant de l'ouverture faite dans le mur au puits qui se trouve au centre de la cour. Ce sentier étroit coupe les sentiers circulaires; il a d'abord deux pieds et demi de large, puis trois pieds. Les corps sont déposés dans les cavernes; ceux des hommes occupent la première série, ceux des femmes la seconde, et ceux des enfants la troisième. Tous les corps sont absolument nus, pour se conformer à cette parole: "Nu je vins dans le monde, et nu j'en sortirai."

"En une demi-heure, après qu'on les a déposés dans les cavernes, toutes les parties charnues qui recouvrent les os sont dévorées par les nombreux vautours qui habitent ce lieu. Nous vîmes au moins deux cents de ces oiseaux dégoûtants réunis autour des deux corps qui venaient d'être apportés, et, une demi-heure après, ils s'étaient presque tous retirés de ce festin, gorgés et repus, à peine capables de regagner la cime des arbres du voisinage.

"On laisse les squelettes blanchir au soleil et au vent jusqu'à ce qu'ils soient complètement desséchés. Deux porteurs des morts, ayant les mains gantées, mettent ensuite les squelettes dans des sacs et les transportent au puits central, où ils les jettent pour se réduire finalement en poussière. Il y a deux perforations pratiquées dans le mur du puits, par lesquelles l'eau des pluies descend jusqu'au fond et, traverse des couches de charbon servant de désinfectant, de sorte qu'elle est sans odeur quand elle arrive à la mer. On descend jusqu'au fond du puits par une échelle quand il est nécessaire de dégager les ouvertures qui se sont bouchées. La poussière des morts s'accumule si lentement au fond de ce puits, qu'en quarante ans le niveau ne s'est pas élevé de cinq pieds.

"Toutes ces pratiques prennent leur origine dans la vénération que les Parsis professent pour les éléments. Le feu est trop pur pour qu'on le souille en livrant les corps aux flammes; l'eau est vénérée presque à l'égal du feu; il en est de même de la terre. De là cet étrange système par lequel on suppose qu'aucun élément n'est souillé, du moins directement. Du reste, les Parsis croient à la résurrection des corps, lesquels deviennent glorieux et immatériels."

LA CHIENNE DE LIVINGSTONE.—On lit dans l'*Evénement*:

Hier est arrivée à Marseille, et demain sera à Paris, une voyageuse qui mérite, certes, d'être présentée au public parisien.—Cette voyageuse est pourtant une chienne bouledogue, tout simplement, et même une chienne qui est loin d'être belle et de race immaculée.

Mais elle a appartenu au docteur Livingstone, et a fait, sur ses talons, plus de 6,000 lieues dans l'intérieur de l'Afrique. Après la mort de son maître, elle a été achetée par un riche négociant de Bombay, sir Samuel Monroe, lequel l'a d'abord conduite aux Indes, d'où il l'amène aujourd'hui en France où ses affaires l'appellent.

Mabel, tel est le nom de l'animal, est âgée de sept ans environ. C'est une bouledogue de grande taille, fauve, avec des marques noires, courte sur pattes, au museau noir à l'intérieur comme à l'extérieur, et dont la mâchoire inférieure dépasse d'un bon centimètre la supérieure.

Mabel avait trois mois lorsque le docteur Livingstone la reçut; ce fut D. Godfrey, le chef de musique des *life guards*, qui lui en fit cadeau. Aussi le docteur baptisa-t-il sa chienne du nom de *Mabel*, qu'avait donné Godfrey à la plus célèbre de ses valses.

A un an, *Mabel* commençait ses voyages en Afrique, où elle a eu, très certainement, les aventures les plus extraordinaires qui soient jamais arrivées à un chien.

Elle a, en effet, étranglé un roi, fait des lieues sur le dos d'une autruche et commencé à cuir au four.

Voici le récit de ces trois aventures, que je choisis entre cent:

"En 1870, le docteur Livingstone, se trouvant aux environs du lac Nyanza, fut attaqué par une tribu de nègres au nom baroque, et qui m'échappe pour le moment.

Livingstone était très brave et payait toujours de sa personne. Aussi, au plus fort de la mêlée, reçut-il sur la tête un terrible coup de massue qui l'étendit sans mouvement.

Quand il se réveilla, la première chose qu'il vit fut *Mabel*, déjeunant avec appétit de l'épaule du sauvage qui avait failli si bien tuer son maître, et qu'elle avait étranglé d'un coup de sa puissante mâchoire.

Grâce à cela, les noirs avaient pris la fuite, car celui qu'avait si proprement envoyé dans l'autre monde la vaillante *Mabel*, était le roi de leur tribu.

Quand le docteur fut assez bien revenu à lui pour rappeler sa chienne, la défunte Majesté n'avait plus qu'un tronçon d'épaule du côté droit. *Mabel* eut une indigestion.

Quoique n'ayant rien en apparence d'une chienne de chasse, *Mabel* devient positivement folle sitôt qu'elle flaire la trace du moindre gibier. Aussi s'affolait-elle souvent en Afrique, et, un jour, en voyant passer une autruche, s'élança-t-elle d'un bon énorme sur son dos et s'y cramponna-t-elle solidement avec ses formidables crocs.

L'oiseau épouvanté prit la fuite et se mit à arpenter le désert à enjambées désordonnées, entraînant sa tenace cavalière avec une vélocité que triplait la terreur. Heureusement la troupe de Livingstone avait des chevaux, et l'on donna la chasse à l'autruche. Ce ne fut qu'au bout de deux heures qu'on l'abattit sur le sable. *Mabel* ne paraissait pas du tout fatiguée.

Voici, maintenant, comment la voyageuse commença, un jour, à cuire au four:

Lorsque Livingstone entra sur le territoire des Niam-Niams, qui sont, ainsi que vous le savez, des anthropophages, il fut très bien reçu par le roi du pays, qui lui présenta, le soir même, son cuisinier,—lequel était un Européen comme le docteur. Il était né à Naples et se nommait Pietro Viconze.

Après une existence des plus hétéroclites,—au cours de laquelle il avait été, pendant deux mois, cuisinier d'Alexandre Dumas père, Pietro Viconze avait fini par assassiner sa femme et avait, pour cette peccadille, été condamné à être "mazzolato." La veille du supplice, il s'échappa de sa prison et réussit à gagner l'Afrique, où, d'aventures en aventures, il arriva à devenir cuisinier en chef du roi des Niam-Niams. Celui-ci l'avait en haute estime à cause de sa perfection à fabriquer des conserves de nègres dans de grands pots en terre.

Aussi crut-il régaler Livingstone en lui offrant ce plat du pays. Mais, naturellement, le docteur refusa avec horreur;

"Je sais ce qu'il vous faut, lui dit le Napolitain. Je viens justement d'attraper, dans notre campement, un gibier dont vous me direz des nouvelles!...

Un quart d'heure après, le docteur entendit des cris affreux. C'était le gibier qu'on venait d'introduire tout vivant dans une manière de four, et qui protestait.

Ce gibier, le docteur reconnut sa voix.........c'était Mabel!—Inutile de dire qu'il l'arracha précipitamment à ce commencement de cuisson.

Je crois superflu de vous dire que Mabel possède tous les talents d'un chien qui se respecte: elle rapporte, fait la belle, porte des paquets, et, si elle ne joue pas aux dominos, c'est qu'il n'y en avait pas dans le désert où s'est faite son éducation.

Je dois à la vérité de constater qu'elle ne semble pas du tout regretter son maître, et qu'elle adore son nouveau propriétaire, sir Samuel Monroe.

—M. X......., époux séparé depuis longtemps d'une épouse dont les fredaines ont fait tapage, vient de devenir veuf.

Comme bien vous pensez, il n'en est pas plus triste pour ça.

Il passait tout guilleret sur le boulevard.

—On ne dirait jamais, dit quelqu'un, qu'il est en deuil.

—Dame! c'était une femme perdue depuis si longtemps [illegible]

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

VI—Suite

—Eh! bien, soit, dit le commandant. Mais dites bien, colonel, à celui qui a fait grâce, dites lui que cette liberté, je ne l'accepte pas, je la reprends, et que, si j'obéis à la prière de mon père, je tiendrai le serment prêté à mes amis!

—Quel serment? fit Jean Rivière.

Solignac poussa le bonhomme dans les bras du commandant.

—Allons, se dit-il, qu'il cède aujourd'hui en se réservant de combattre demain, peu importe, voilà Claude Rivière libre, et une fois libre, il a pour lui deux causes de salut: la haine d'Agostino et l'amour de Thérèse.

VII

Le passage de la Reine de Hongrie.

Sa première heure de liberté, Claude l'employa à essayer de retrouver dans Paris ceux des hommes qui étaient comme lui à la tête du complot; mais ni chez *Philoppœmen*, au passage du Caire, ni chez *Harmodius*, il ne rencontra personne. Il trembla un moment que les malheureux ne fussent tombés entre les mains de Fouché. Mais ne l'eût-il donc pas appris, même dans sa retraite? Il y avait évidemment une autre cause à l'absence des officiers.

Claude se dit qu'après tout il en serait bientôt averti. L'important était de faire savoir à tous ses amis qu'il était libre maintenant. Il attendrait la nuit pour se rendre, cette fois, chez Bernard Thévenot, qui demeurait rue de Paradis-Poissonnière, derrière le couvent de Saint-Lazare.

Mais jusqu'à la nuit, que ferait le commandant? Il avait déjeuné en compagnie de son père; il avait pris ensuite un rendez-vous avec Solignac et, à l'heure dite, il se trouvait au Palais-Royal où l'attendait le colonel. Tout en marchant, Claude Rivière remarqua que bien des visages devenaient tout à coup étonnés, en rencontrant le sien: des agents sans doute. A la hauteur du perron de la rue Vivienne, il aperçut ou crut apercevoir Pierre Hermann, celui qu'on appelait *Caton*, et il eut la velléité d'aller à lui. Mais l'officier avait passé rapidement, si bien que Claude Rivière se demandait si cet homme était vraiment celui qu'il avait cru reconnaître.

Solignac avait son projet en donnant à Claude un rendez-vous. Il voulait l'emmener à l'hôtel de la Rigaudie.

—Pourquoi? dit le commandant.

—Parce qu'il y a là une femme dont l'âme s'assombrit chaque jour et qu'une parole de vous peut rendre à la santé, à la vie!

—Thérèse est-elle donc malade? demanda Rivière dont le visage bronzé se contracta et dont les lèvres devinrent pâles.

Solignac sentait bien, voyait bien, encore une fois, que quoiqu'il n'en parlât jamais, cet homme aimait toujours cette femme.

—Oui, la malheureuse est souffrante, dit-il, et si je n'ai point pesé sur votre volonté en faisant valoir un tel argument, c'est que je voulais laisser à votre père tout le pouvoir de vous convaincre. Mais celle à qui vous avez pardonné n'accepte point ce pardon, non qu'elle le dédaigne, hélas, mais parce qu'elle ne s'en trouve pas digne!

Il se tut. Claude Rivière ne répondait point, mais Solignac vit deux grosses larmes, bientôt écrasées dans ses rouges conjonctives, rouler sur ses prunelles aux fibrilles sanglantes, et il entendit deux mots s'échapper, avec un soupir, de ses lèvres blêmes de Claude:

—Pauvre Thérèse!

—Allons, dit tout à coup Rivière, menez-moi où vous voudrez, je vous suis!

Thérèse, abîmée d'ordinaire dans des contemplations sans fin et comme sans fond, tressaillit et fit un mouvement comme pour s'enfuir, lorsqu'on lui annonça que Claude était là, dans l'hôtel, libre, et qu'il demandait à la voir.

—Le mieux est de les laisser seuls ensemble, avait dit Mlle de la Rigaudie à Solignac. Votre bras pour un tour de jardin, garnement! Il fait un froid de loup, mais un peu de soleil, et j'ai besoin de grand air! Votre Paris est une puanteur!

Thérèse se demandait si elle rêvait ou si sa tête se perdait. Claude ici! Claude auprès d'elle! Il la trouva toute tremblante.

—Je vous fais peur? dit-il tristement.

Il la regardait avec une sorte d'effroi. La pauvre femme avait affreusement maigri; cette belle statue grecque s'était émaciée comme ces figures gothiques des temples chrétiens. Ses yeux noirs, cernés et presque sans éclat, s'enfonçaient dans des orbites creuses. C'était le spectre du passé qui se dressait là, devant Claude Rivière, avec une séduction toujours puissante, mais maladive. Et il ne pouvait s'empêcher de hocher la tête en se disant que peut-être fallait-il peu de chose pour que la beauté d'autrefois refleurît. Mais quoi, peu de chose! Il fallait le bonheur.

—J'ai pardonné pourtant, pensait Claude.

Il mit, s'efforçant lui-même d'oublier, tout ce qu'il avait de mâle tendresse, de miséricorde et de bonté dans sa voix qui était, en quelque sorte, celle d'un père s'informant de la santé de son enfant. L'époux disparaissait. L'ami de toute une existence était là, plein de dévouement et d'affection.

Comment Thérèse avait-elle dédaigné tout cela? A mesure qu'il parlait, le cœur de la jeune femme se gonflait davantage et elle avait honte d'elle-même, honte de l'erreur sinistre qui lui avait fait préférer au solide amour d'un tel homme la séduction fausse d'un bandit.

Et tandis que Claude lui demandait si elle souffrait, l'encourageait, la consolait, la réconfortait, elle murmurait intérieurement et pour elle-même, comme un reproche incessant, comme elle eût récité un *Miserere* lugubre: "Adultère! adultère! Misérable adultère!"

Quelle épouvantable situation d'esprit! La nouvelle de la mise en liberté de Claude lui avait à la fois causé une immense joie et une immense terreur: joie de le savoir délivré, terreur de le savoir si près d'elle. Elle n'osait pas le regarder en face. Elle baissait les yeux, elle avait envie de sangloter.

Claude sentait si bien qu'il lui causait une telle impression qu'il abrégea l'entretien.

—Adieu, dit-il.

—Vous me quittez?

Elle redoutait maintenant de le voir partir.

—Ne reviendrez-vous pas? dit-elle lentement, sur le ton de la prière.

—Si fait, Thérèse. A bientôt, et courage!

—Alors, demanda la pauvre femme, vous ne me méprisez pas trop?

Elle attendait la réponse comme un condamné attend son arrêt.

—Je vous plains, dit Claude avec la profondeur d'accent que pouvait mettre un tel homme dans une telle parole.

Il s'arracha à elle plutôt qu'il ne la quitta. Il se sentait faiblir. Il avait besoin de se reconquérir lui-même, de se rendre compte de l'outrage et de la douleur pour ne pas céder à un sentiment de pitié qui l'envahissait et l'entraînait. La vue de Thérèse maigre, pâle, alanguie, lui avait serré le cœur. Et puis il l'aimait, en dépit de tout, il l'aimait toujours! Pauvre être humain, pénétré d'un sentiment unique, il appartenait à cette passion au point de se trouver lâche, de ne pas l'avoir étouffée et de jouir cependant de cette lâcheté qui lui permettait de garder en lui, comme un avare, le secret de cette affection.

Poussé par un désir ardent—l'âpre désir qu'on a de souffrir en fouillant les cendres encore chaudes du foyer éteint—il éprouva la tentation de revoir le logis où il avait été si heureux autrefois, quand il ignorait tout, quand la trahison ne lui était pas connue, quand lui, qui aimait si profondément, il se croyait si fidèlement aimé.

Cet homme, qui faisait peu de cas de la vie, cet homme austère et résolu qui savait comment on regarde en face le danger, fit alors, avec une sorte de tremblement intérieur, le pèlerinage de cet appartement de la rue Montmartre, demeuré vide depuis la nuit où les agents de Fouché l'en avaient arraché.

C'était là qu'il avait vécu les plus belles heures de sa vie, là qu'il avait pressé dans ses bras cette Thérèse, là qu'il avait agité avec Thévenot et ses amis les destinées de la patrie! C'était là qu'il avait serré la main de cet Agostino dont le nom lui faisait maintenant bondir le cœur!

Le commandant s'arrêta un moment sur le trottoir de la rue Montmartre qui faisait face à l'angle de la rue de la Jussienne, et, d'en bas, il regarda les fenêtres fermées de sa demeure. Celle-ci était la fenêtre de son cabinet de travail, celles-là étaient les deux fenêtres de la chambre de Thérèse! Quand il rentrait autrefois, au logis, il levait la tête vers elles et, quand il apercevait la lumière qui filtrait entre les persiennes, il se disait: Elle veille! Que tout cela était loin! Que de rêves et de quelle main brutale la réalité les avait fustigés!....

—Entrons, se dit Claude.

Le portier de la maison faillit tomber à la renverse en apercevant le commandant.

—Vous n'êtes pas mort?

—Non, mon ami!

—On vous disait fusillé depuis deux mois, un matin, en secret, au petit jour.

—On se trompait, vous voyez!

Rivière prit la clef de son logis. Il entra. Chose étrange, en pénétrant dans cet appartement vide et muet, il lui semblait qu'il entrait chez autrui, qu'il se glissait là comme un voleur. Personne! Les volets tirés, les meubles enveloppés de housses blanches comme des suaires. La nuit venait. Ce soir de Novembre était sombre et glacé. Rivière éprouva une sorte de frisson en revoyant son logis que les domestiques avaient remis en ordre au lendemain de l'arrestation, mais où, depuis ce temps, nul n'était venu.

—Il me semble que c'est un tombeau, se disait-il en hochant la tête.

Et c'était un tombeau, en effet, le tombeau de sa foi, de ses illusions, de ses chimères!.....

Il allait et venait, à travers ces pièces désertes, comme un spectre qui visiterait le coin de terre où il a vécu. Ses pas, criant sur le parquet ou s'étouffant sur le tapis, lui faisaient l'effet d'avoir quelque chose de funèbre.

Il s'arrêtait devant un meuble, devant un objet qui lui rappelait un souvenir.

Dans la cheminée de son bureau, le feu était tout préparé, comme si l'on eût attendu le maître, ce maître de la maison déserte que le hasard seul ramenait ici. Rivière le fit flamber et alluma des bougies. Puis il resta là, songeant, regardant les flammèches lécher les bûches de bois, et se laissant peu à peu aller à ce songe que rien n'était arrivé, que Thérèse était toujours là, et que le bonheur n'était point mort.

Thérèse! Il n'osa pas entrer dans la chambre qu'elle avait occupée! Il avait peur du fantôme même de cet amour. Il se leva pourtant, il ouvrit, en tremblant, cette porte qu'il avait poussée autrefois, lorsque la jeune femme, hier fiancée, frissonnait en entendant s'approcher son époux. Cette chambre lui parut encore toute pleine d'elle. Il la retrouvait, il la revoyait dans chaque meuble, dans tous les angles de cette chambre sombre: il lui semblait que son image passait, furtive, au fond de la glace, et Claude Rivière éprouvait cette sorte de sensation des gens qui sont comme frôlés par quelqu'un d'invisible.

—Je t'aimais pourtant bien Thérèse! pensait le commandant. Et nous pouvions être si heureux!

Il n'avait jamais, durant toute sa vie, éprouvé une émotion aussi pénétrante. Il se sentait remué jusqu'au fond de l'être, et la gorge étreinte, il se faisait violence pour ne pas verser des larmes. Mais, comme si les cœurs bronzés et brisés à la fois avaient encore des pleurs, Claude Rivière se laissa lentement tomber à genoux à côté du lit où avait reposé Thérèse, et sa tête altière s'enfonçant dans l'oreiller, il resta là, sanglotant peut-être, mais silencieusement, et son corps tout entier secoué par des mouvements convulsifs.

Combien de temps demeura-t-il là comme perdu dans le passé? De longues heures sans doute. Il se redressa enfin, passa sur son front sa main qui brûlait, et regarda sa montre.

La nuit était depuis longtemps venue. Les bougies tout à l'heure allumées achevaient de se consumer.

—Je conçois, se dit Claude, ceux qui restent enfermés tout un jour dans une tombe, parlant à ceux qui ne sont plus. Moi aussi, je viens de parler à une morte!

Un furtif sourire éclaira son visage mâle.

—Une morte! dit-il. Et pourquoi? Je tiens sa vie entre mes mains. Si j'ai la force d'oublier, de lui tendre les bras, elle renaîtra, la pauvre âme meurtrie!

Il y avait, traînant sur la cheminée, une étroite ceinture de soie à boucle d'argent qui avait serré la taille élégante de Thérèse. Il prit ce ruban, il le porta à ses lèvres, comme un amoureux de vingt ans baisant une relique d'amour, et il le glissa dans la poche intérieure de sa lévite et partit.

Il sortait plus léger, plus résolu du logis. Le fantôme entrevu de l'amour défunt lui avait dit: *Je puis revivre!*

Au bas de l'escalier, il vit un groupe de curieux, des gens de la maison qui l'attendaient au passage et le saluèrent d'ailleurs avec respect. Mais cette curiosité lui déplut. Il passa rapidement en rendant le salut.

Dans la rue, il doubla le pas, se dirigeant vers la maison de Bernard Thévenot. Il devait être assez tard déjà. Les passants étaient fort rares; le froid, très vif, poussait chacun à rentrer chez soi.

Pourtant Claude Rivière n'avait pas fait vingt pas qu'il poussa involontairement un cri de surprise et de colère; un homme, marchant rapidement, avait passé auprès de lui, et, à sa démarche, à sa taille, à sa silhouette,—et, en vérité, aussi à un secret instinct, à un magnétisme furieux,—le commandant avait reconnu le marquis d'Olona.

—Lui! se dit-il, Agostino!

Ciampi (Claude était certain que c'était le marquis), se dirigeait justement vers les Halles.

C'était le chemin contraire à celui que Rivière voulait suivre. Mais le commandant n'était pas homme à laisser échapper l'occasion de bondir sur le misérable et de le châtier. Claude n'avait point d'armes. Qu'importe! Il avait ses mains, il lui semblait qu'il n'avait qu'à sauter à la gorge du traître pour l'étrangler.

Ciampi, d'ailleurs, marchait rapidement. Claude stupéfait, l'avait laissé gagner du terrain, en demeurant tout d'abord comme cloué au sol, et la silhouette de l'Italien s'effaçait déjà, se fondait dans un léger brouillard.

Le commandant, pressant le pas, se mit alors à sa poursuite; le pavé glissant l'empêchait d'avancer avec la rapidité qu'il eût souhaitée.

Il ne perdait point de vue d'ailleurs cet homme qui, évidemment, fuyait devant lui. La distance qui le séparait de Ciampi se rapprochait. Rivière, haletant, pouvait se dire que maintenant chaque pas le rapprochait davantage du traître. Agostino était à lui, enfin!

Tout à coup l'Italien, traversant rapidement la chaussée de la rue, sembla frapper à la porte d'une maison ou du moins en franchit le seuil et disparut brusquement dans le pâté de bâtiments qui fait face aux dernières maisons de la rue, auprès de l'église de Saint-Eustache.

A continuer.)

COMITÉ CENTRAL EXECUTIF DU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ÉTAT.

QUINZE MEMBRES POUR L'ÉTAT EN GÉNÉRAL.

Nous publions la communication suivante de l'honorable John C. Moncure, président de la Convention Démocratique qui vient de s'ajourner:

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1876.

En vertu de l'autorité qui m'a été transmise, je désigne par la présente les personnes dont les noms suivent comme devant faire partie du Comité Central Exécutif du parti Démocratique et Conservateur de l'Etat:

DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
JAS. C. WISE, de Rapides.
J. B. WILKINSON, de Plaquemines.
ALBERT C. JANIN, d'Orléans.
DR. SAMUEL CHOPPIN, d'Orléans.
FRANK HUER, d'Orléans.
WM. HART, d'Orléans.
JAS. B. EUSTIS, d'Orléans.
H. D. OGDEN, d'Orléans.
JOS. M. MOORE, de St. Landry.
W. R. RICHARDSON, d'Ouachita.
THOS. H. HANDY, d'Orléans.
LOUIS ST. MARTIN, d'Orléans.

J'appellerai l'attention sur la résolution adoptée par la Convention, qui déclare que chaque paroisse en dehors de la Nouvelle-Orléans et chaque ward de la ville aura le droit d'élire un membre pour le comité central, en outre des quinze qui ont été désignés par moi.

Je suggère, respectueusement l'opportunité de procéder à ces élections aussi vite que possible, afin que le comité puisse être complètement organisé et prêt à se mettre à l'œuvre.

JOHN C. MONCURE,
Président de la Convention Démocratique et Conservatrice.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou concreté sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver[illegible]

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 25 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
23sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Johin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.
C. O. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
16 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau
ST-MARY,
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
2 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.

Capitaine Allen Jumel. Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE.

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
22juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN;
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
22oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine,
J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Partira de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
15 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 30 rue Conti.
8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLL. ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$33,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	6,377 88
Dû par d'autres banques nationales	6,398 81
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,149 13
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	250 40
Echanges pour le Clearing-House	20,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 05
Espèces	544 18
Billets Legal Tender	9,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,303 44
Billets de la Banque nationale en circulation	175,280
Dépôts individuels	263,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,6 0 40
Certificats de dépôts à terme (time)	3,980 00
Dû à d'autres banques nationales	284 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	3,105 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct [illegible]

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera done tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Passage de la Bourse

Avis d'Henry Cassidy.—La société de CASSIDY & MILLER, Vendeurs et Agents de toile à voile en coton (cotton Duck) a été dissoute, mais le soussigné continue le même genre d'affaires au même ancien local No 85 RUE DU CAMP, près Poydras.

Les agences pour le Cotton Duck que vendaient dernièrement Cassidy & Miller ont été conférées à lui seul. Une expérience de plus de quarante années dans ce genre d'affaires est une garantie d'habileté et de capacité dans toutes les branches de ce commerce. Il sollicite respectueusement le patronage de ses anciens amis, et sa part du patronage qui avait été si généreusement accordé à la maison Cassidy et Miller.

HENRY CASSIDY,
29 jan—6 f. 85, rue du Camp.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE,

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sangiler, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York.
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Frankfurt	25 déc.	4 Fév.
Hannover	1 Fév.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 35

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 35

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton et le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 10 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage .... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. E. PAYNE,
4déo— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:0 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac
8 heures A. M.	7½ heures A. M.
9	8
10	11½
Midi	1½
2 P. M.	3½ P. M.
4	5½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30A. M.
Malle	5:3) P. M.	Malle	10.0)A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:2A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5.3P. M.	Mail	10.0A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est fixé pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points ad vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
2mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra payer vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS.
4jan—1m Secrétaire.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,323 93	
Primes de mer	62,539 56	
Primes de rivières	75,321 22	
		$593,299 61
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$23,845 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,273 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	43,463 47	
Commissions aux agents	27,148 69	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	228,501 91
Actions et bons	92,874 50
Effets à recevoir	22,287 65
Primes en voie de recouvrement	73,437 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$632,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 109 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 18 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,536 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 82	
Primes sur les risques de rivières	34,774 21	
Total		$450,7
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,127 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	284 92	14,800 67
		$342,938 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	13,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	73,481 46	142,792 11
Réassurances	16,810 42	
Réfaction (rebate)	31,818 98	
Commissions d'agences	27,229 65	
Dépenses d'agences	7,780 84	
Taxes et Licences	10,563 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72,67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 81
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $151,122 72, évalués à	45,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,580 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,124 94
Effets à recevoir	12,931 80
Bons	32,413 83
Actions	26,856 78
Primes en voie de recouvrement	41,988 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,569 75 $555,524 58

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,680 00
Effets à payer	666 6
Dividendes de 1871, 1873 & 1874 non réclamés	844 60
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,283 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,629 07 483,854 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON,
G. LANAUX, Président.
Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
L. E. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

ma13jany—1m

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,542 00		
Sur les risques maritimes	17,746 76		
Sur les risques de rivière	32,418 09		
			177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,072 46		
Sur les risques maritimes	4,525 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	45,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,476 06		
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	13,215 50		
Réassurances	10,474 22		
Primes remboursées	1,156 91		
Loyer	1,307 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	12,408 85	71,429 15	117,677 27
Profits			$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
			$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$49,323 77
Prêts sur nantissement	28,327 16
Effets pour primes à courte échéance	7,295 31
Actions de banque et autres actions	31,840 25
Biens fonciers	34,224 87
Prime en voie de perception	23,663 90
En banque	$84,738 88
Balance dans la banque d'Amérique	142 96—85,280 84
Total de l'actif	$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.

104 .... rue du Canal 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu	$509,621
Sur risques de mer	52,558 16
Sur risques de rivières	55,963 06
Total des primes	$678,160 23
En moins, primes non expirées	121,465 06
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 22
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$257,344 41
Sur risques de mer	37,782 44
Sur risques de rivières	32,244 65
	$327,476 90
Taxes	26,600 95
Réassurances et primes remboursées	24,549 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,980 07
	$434,299 67
Profit	$102,421 54

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 41
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,200 23
Billets garantis par hypothèque et gages	$27,279
Effets à recevoir	38,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Company	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,567 22
	$1,222,699 54

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 82	
Primes des rivières	112,114 33	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$62,347 60	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 21	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 32	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,132 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	56,943 33	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	$27,439 58	
Argent en banque	63,089 96	200,339 54
Propriétés foncières		113,769 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,531
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		23,614 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 163 Esplanade Street [illegible]

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 .... Rue Carondelet 37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,072 83	
Sur risques de rivières	221,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$645,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 30,742 00	
Primes remboursées	2,925 58	33,667
Montant net des primes		$636,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$124,387 30	
Sur risques de rivières	126,462 58	
Sur risques de mer	8,320 65	$259,170
Réassurances	14,269 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,818 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,880 81	
Profits et pertes	16,031 40	$380,582
Balance		$145,159
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 55
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 56
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 304,463 15
Comptes en voie de recouvrement	60,325 47
Effets à recevoir, pour prets sur actions et bons	522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances	33,011 36
Actions de banques et autres actions	218,108 56
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	119,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,126 00

PASSIF:

Capital	$1,180,000 00
Réserves pour risques non expirés	30,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,655 23
Ca suel (surplus	118,818 65—1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 68) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Secr. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. L. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. B. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scharck,	Wm J. Behan,
	R. F. Kehlenans.

Bmai—1m

APPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,189,436 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,891 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,255 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,078 88
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 05
Espèces	32,232 38
Billet legal tender	153,466 00—352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	38,590 84
D'autres profits non partagés	35,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes en payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus-dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,346 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 96
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 48
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats-Unis	144 28 1,310 67½
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	690 77
Installations	1,600 00
Intérêt courant	255 38
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	2,792 85
Scrip	4,530 00
Dividende No 1 non réclamé	127 20
Effets à payer	600 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	15,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FEDNANDEZ
A. SAULEY, Président.
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR, JR.,
23 oct—1m Not. Publ.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêts		$224,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 76	
[illegible] réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$73,661 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—		
[illegible] bons, prêts et effets à recevoir		$309,870 0
[illegible] et primes en voie de recouvrement		129,775 77
		$439,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT [illegible] et sur les polices [illegible] VINGT-CINQ POUR CENT. [illegible] comptant.

[illegible] ancienne et excellente Compagnie émet [illegible] sur les risques du feu, de rivières et [illegible] aux conditions les plus avantageuses. Les [illegible] sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No [illegible] de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES L. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. L. DAY,
R. [illegible]HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. [illegible]	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. [illegible] SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. [illegible]	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 [illegible]—1an 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,492 14	
Primes sur les Risques de rivières	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	8,721 18	
Moins les primes rendues	8,737 63	
Moins les primes sur risques non terminés en 1875	30,637 99—	34,414
Primes nettes pour l'année 1875		$1[illegible] 14
Déduit pour l'année 1875		[illegible]
		$1[illegible]
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$30,957	
Sur les Risques de rivière	10,	
Sur les Risques de mer	25,775 41	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip, escompte et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	13,954 81	
[illegible]	28,727 32	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,209	
	$54,965 35	
Moins escompte et intérêts	24,412 62—	29,373
		$156,554
Pertes non réglées		30,00
		$156,[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,402 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gage	
Effets à recevoir sur primes	
	$62,873
Effets à recevoir en voie de recouvrement	61,065 91
Propriétés foncières	56,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	296,446 30
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	14
Bons du Grand Lodge des Maçons libres et Acceptés	3,000
Bons [illegible] O. F. Hall Association	3,00
Actions de Compagnies d'assurance	3,[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	
Compte suspendu de Bons et [illegible]	355,164

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. [illegible]ROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1876 comme il en est fait foi par ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
Notaire Public

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.	
Primes sur incendie	$96,384 55
Primes sur les rivières	12,066 55
Primes maritimes	9,042 22
	117,493 35
Moins, primes remboursées	7,425 69
	$110,067 78
Pertes payées dans l'année—	
Pertes sur incendie	$22,189 66
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	816 17
	$39,427 94
Réassurances	4,559 81
Loyer	2,500 00
Taxes	3,330 25
Réfaction (rebate)	10,277 95
Dépenses moins l'escompte et intérêt	6,487 52
Réserve pour risques non terminés	27,171 00 93,804 85
	16,262 93

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,730 67
Prêts garantis par hypothèque	$21,066 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 83
Propriétés foncières	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	19,100 59
En caisse	27,082 51
	$243,434 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq [illegible] par action, payable à partir mardi, [illegible]
9 mai—

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible] No 112 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

[illegible] plus Bas Taux du Tarif.
A. [illegible]MER BADER, Président.
[illegible] ENGSFELD, Vice-Président.
[illegible] STROMEYER, Secrétaire.

—Première Année Fiscale.

Primes reçues	$167,12[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,487 63
Réassurances, réfactions (rebate), etc.	
	[illegible]
	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

DECLARE.

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS.

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Elmer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. [illegible], Th. Lilienthal,	E. Sieg,
[illegible], F. F. Del Bondio,	C. F. Müller,
Isaac Scherck, H. Kicks,	S. J. Nesbitt,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Gehlbach,
Louis Schwartz, M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wirthmann,	